

Complément d'explication

« Consultation sur la promotion des fédérations »

Décembre 2024 - février 2025

Etat : 24.01.2025

Deux ateliers de consultation sur le futur Modèle de promotion des fédérations ont eu lieu les 9 et 16 janvier. Les questions suivantes ont été soulevées à plusieurs reprises à cette occasion :

- a) Calcul des points par domaine d'évaluation 1
- b) Degré d'autonomie 2
- c) Effort de contrôle 2
- d) Cotisations Sport de performance réduites ? 2
- e) Transfert des risques vers les fédérations ? 3
- f) Conséquences financières du nouveau système pour ma fédération sportive 3

a) Calcul des points par domaine d'évaluation

La systématique de calcul ([cf. diapositive 14 dans le jeu de transparents](#)) doit être rendue plus compréhensible à l'aide d'un exemple. Important :

- Les catégories ne sont mentionnées qu'à titre d'exemple et pour faciliter la compréhension. Elles ne seront finalisées qu'une fois les critères de mesure déterminés.
- La formule de calcul du facteur de qualité a été déterminée de manière à ce qu'il en résulte toujours une valeur comprise entre 1 et 3. Cette valeur comportera des décimales.

Calcul du nombre de points d'une Fédération fictive à l'exemple du domaine d'évaluation « tâches de base » :

Quantité				Qualité			
Indicateurs	Catégories (fictives)	Evaluation fédération XY (fictive)		Indicateurs	Catégories (fictives)	Evaluation fédération XY (fictive)	
A1	Nombre total de membres	<1000 = 0 1000-10'000 = 1 10'001-50'000 = 2 50'001-250'000 = 3 >250'000 = 4	2	B1	Stratégie de la fédération	Insuffisant = 0 Suffisant = 1 Bon = 2 Très bon = 3	1
	personnes atteintes par la fédération sportive (portée)	<50'000 = 0 >50'000 = 1	1		Planification pluriannuelle	ditto	2
	Structure des membres représentative et orientée vers l'avenir (pourcentage de femmes/hommes par rapport à l'ensemble des membres)	<35% = 0 >65% = 0 35-65% = 1	0		Règlement d'organisation	ditto	0
A2	Taux d'occupation aux fonction clé : – Directrice/Directeur – RH/finances – Responsable de l'éthique/Antidopage – Marketing/Médias/Communication – Développement des clubs	<40% = 0 40-100% = 1 101-200% = 2 201-350% = 3 351-450% = 4 >450% = 5	3	B2	Gouvernance (vers l'extérieur)	Insuffisant = 0 Suffisant = 2 Bon = 4 Très bon = 6	4
	Finances (chiffre d'affaires, degré d'autofinancement, degré de liquidité 2, mix de recettes équilibré → évaluation globale)	Insuffisant = 0 Juste suffisant = 1 Suffisant = 2 Bon = 3 Très bon = 4	2		Développement de l'organisation (vers l'intérieur)	ditto	0
Total des points : Somme A1 + Somme A2 =			8		Thèmes de société	ditto	4
					Développement des clubs et développement régional	ditto	2
					Orientation entrepreneuriale	ditto	6
				Facteur de qualité : $1 + ((\text{sommeB1} + \text{sommeB2}) / \text{Bmax}) * 2 =$		1.97	

X

Total tâches de base : 8 x 1.97 = 15.79 points

b) Degré d'autonomie

La crainte a été exprimée que l'un des plus grands avantages du nouveau système pour les fédérations (la liberté accrue dans l'utilisation des fonds) se transforme en une « fausse autonomie » en raison du nombre élevé de critères lors de l'évaluation.

Pour Swiss Olympic, les considérations suivantes étaient au cœur de la proposition actuelle :

- Les critères doivent inciter à choisir les domaines dans lesquels il convient d'investir. Mais à la différence du système actuel avec des pots de soutien affectés, il n'y a plus d'obligation de le faire.
- De nombreux critères offrent davantage de possibilités que peu de critères pour utiliser les ressources de manière ciblée et selon ses propres réflexions stratégiques - dans la plupart des cas, on est « récompensé » pour son engagement. L'idée sous-jacente est qu'il n'est pas nécessaire d'investir autant de ressources pour chaque critère et que beaucoup de choses sont déjà remplies aujourd'hui. Il en résulte une liberté d'entreprise qui permet d'investir là où cela en vaut la peine du point de vue de la Fédération.
- De nombreux critères réduisent également les risques pour les fédérations. Si les résultats escomptés ne sont pas atteints de manière idéale (par exemple en cas de gains de médailles), la Fédération ne perd pas une grande partie de sa subvention.

c) Effort de contrôle

Certains craignent que la multiplication des critères n'entraîne une augmentation du travail de contrôle.

Dans la promotion des fédérations, les critères servent uniquement au calcul quadriennal des contributions de promotion des fédérations. Selon la proposition actuelle, l'évaluation se fait sur la base des données suivantes :

Critères A1/A2 : Basé sur des chiffres clés, en général par le biais d'une enquête auprès des fédérations et des clubs ou de données collectées par la SODB. Périodicité de l'enquête variable, parfois annuelle.

Critères B1 : S'appuient sur des documents (existants) tels que le concept de promotion du sport ou la stratégie de la fédération.

Critères B2 : Basé sur l'évaluation des activités, par exemple dans le cadre des entretiens annuels. Pour les critères B2 en particulier, aucune preuve supplémentaire n'est prévue par les fédérations.

Comme c'est déjà le cas pour la classification actuelle, la charge de travail principale pour l'évaluation incombe à Swiss Olympic. Pour ces raisons, l'augmentation du nombre de critères n'entraîne pas d'augmentation du travail de controlling du côté des fédérations. De plus, les obligations de reporting (financier) concernant les « pots » actuels étant supprimées, on peut s'attendre à une légère diminution globale de la charge administrative du côté des fédérations.

d) Cotisations Sport de performance réduites ?

Certains craignent qu'à l'avenir, le sport de performance dispose de moins d'argent.

Aujourd'hui, environ 95% des fonds de promotion du sport de Swiss Olympic sont affectés au sport de performance. Cela change fondamentalement avec le nouveau modèle d'encouragement. D'une part, l'affectation n'est plus en grande partie liée (ainsi, 100% des fonds peuvent être utilisés pour le sport de performance ou 0%). D'autre part, seuls 70% environ des fonds disponibles sont désormais déclenchés sur la base de critères liés au sport de performance. Il faut donc s'attendre à ce que, globalement, toutes fédérations confondues, un peu moins de fonds d'encouragement soient directement affectés au sport de performance.

Du point de vue de Swiss Olympic, c'est la bonne voie à suivre :

- Il doit être laissé à l'autonomie des fédérations de déterminer combien d'argent il est judicieux d'investir dans le sport de compétition.

- Au cours des dix dernières années, les cotisations aux fédérations (pour le sport de performance) ont presque triplé. En revanche, le travail de base au sein des fédérations, également nécessaire pour le sport de performance, n'a guère été soutenu financièrement. Alors que le sport de performance a pu se professionnaliser, les structures des organisations sportives sont parfois très en retard sur ce degré de professionnalisation.

e) Transfert des risques vers les fédérations ?

Il a été remarqué que la proposition de calculer à l'avenir les cotisations des fédérations sur la base des moyens disponibles constituait un transfert de risque vers les fédérations.

Aujourd'hui, Swiss Olympic prend un risque financier en fixant les contributions des fédérations en valeur absolue par rapport au nombre de points. Si de nombreuses fédérations ont du succès, Swiss Olympic doit faire face à des coûts supplémentaires. Jusqu'à présent, Swiss Olympic a pu assumer ces coûts supplémentaires grâce aux recettes réjouissantes des loteries et aux gains financiers issus des réserves. Or, dans la perspective de l'avenir, ce n'est plus du tout une certitude. Swiss Olympic propose donc de verser à l'avenir l'intégralité des ressources dont disposent les fédérations (pas de constitution de réserves, pas de versement uniquement sous conditions). L'évaluation obtenue par la Fédération devient ainsi relative aux ressources disponibles.

Ainsi, les fédérations auront tendance à recevoir plus d'argent à l'avenir, mais s'accommoderont d'une légère adaptation des cotisations tous les deux ans. Si la sécurité de planification fixe sur quatre ans devait être essentielle pour les fédérations sur la base des prises de position, Swiss Olympic cherchera des solutions. Il s'agit en premier lieu de constituer une réserve, c'est-à-dire que Swiss Olympic ne pourra pas verser la totalité de la contribution aux fédérations.

f) Conséquences financières du nouveau système pour ma fédération sportive

La question la plus souvent posée est celle des conséquences financières concrètes pour sa propre Fédération/discipline sportive.

Selon la prémisse « pas de grands perdants », les fédérations peuvent partir du principe que leurs contributions actuelles sont assurées plus ou moins. Ceci toujours sous réserve que les moyens globaux à disposition (Confédération et SFES) ainsi que les indicateurs de performance des fédérations ne changent pas de manière significative (en négatif). Dans le cadre de la consultation, les fédérations ne doivent pas évaluer les critères en premier lieu en fonction de l'avantage financier qu'ils leur procurent à court terme, mais si elles considèrent ces aspects comme une incitation correcte à moyen et long terme.